

# Révision de la fiscalité des entreprises

## Référendum déposé

Un référendum contre la révision de la fiscalité des entreprises, muni de 5.004 signatures annoncées, a été déposé ce jeudi 9 décembre 2010, au terme du délai de dépôt fixé, à la chancellerie d'Etat par un groupe de citoyens. Les signatures devront encore faire l'objet d'une vérification par la chancellerie d'Etat avant une publication dans la Feuille officielle. Une votation populaire pourrait alors se tenir durant le premier trimestre 2011.

Pour les référendaires, la révision de la fiscalité des entreprises acceptée en août 2010 par le Grand Conseil est "un cadeau inacceptable aux détenteurs de capitaux".

### Votation prévue durant le premier trimestre 2011

Pour être valable, un référendum doit être muni de 4.500 signatures. Dès l'expiration du délai référendaire, le Conseil d'Etat a six mois pour soumettre l'acte contesté au vote populaire.

Si au moins 4.500 signatures sont valables après vérification, la population neuchâteloise devrait être appelée à voter sur la révision de la fiscalité des entreprises durant le premier trimestre 2011. Le Conseil d'Etat fixera tout prochainement la date de cette votation.

### Pour de plus amples renseignements:

**Séverine Despland, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 9 décembre 2010